Municipalité des Cèdres



FORMULAIRE DE DEMANDE CONSTRUCTION USAGE RÉSIDENTIEL

Le demandeur Propriétaire	Tierce personne munie d'une procuration
Nom:	Prénom :
No civique :	Rue:
Code postal :	Ville:
No de téléphone :	Courriel:
L'emplacement des travaux	☐ Même adresse que le demandeur
No civique :	Rue:
No de lot si connu :	
Renseignement relatif aux travaux	
Coût estimé:	
Date début des travaux :	Date fin des travaux :
Type de chauffage principal (Électricité, gaz, propane ou autre) :	
Est-ce que la construction abrite un appareil à combustion (gaz, propane, bois, huile ou autre)?	
L'exécutant des travaux de construction Propriétaire	
Nom:	Contact:
No civique :	Rue:
Ville:	Code postal :
No entreprise :	No de téléphone :
No RBQ:	Coût des travaux :

Municipalité des Cèdres



L'exécutant des travaux pour les fondation	s Propriétaire
Nom:	Contact:
No civique :	Rue:
Code postal :	No de téléphone :
No RBQ :	No entreprise :
Documents requis pour compléter cette demande Formulaire de demande de permis de construction complété et signé Plan d'implantation produit par un arpenteur géomètre Plan de construction à l'échelle Formulaire de déclaration à la RBQ rempli et signé Pour les demandes en provenance des zones vertes, autorisation ou demande complète CPTAQ Pour les demandes soumises à un règlement de PIIA, le matériel pour présentation au CCU Demande de certificat d'autorisation pour un ouvrage de captage complète Demande de certificat d'autorisation pour une installation septique complète Certaines informations ou certains documents pourraient être requis selon les particularités de la demande. L'officier responsable de l'émission du permis de construction communiquera avec vous à ce sujet, s'il y a lieu.	
VOUS DEVEZ ÉTRE EN POSSESSION DU PERMIS AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX	
UN DÉPÔT DE GARANTIE DE 1200.00\$ SERA EXIGÉ À LA SIGNATURE DU PERMIS ET SERA REMBOURSÉ APRÈS QUE LE SERVICE DE L'URBANISME AIT REÇU UNE COPIE ORIGINALE D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION PRODUIT PAR UN ARPENTEUR-GÉOMÈTRE DANS UN DÉLAI DE 2 MOIS SUIVANT LA CONSTRUCTION DES FONDATIONS.	
UN DÉPÔT DE GARANTIE POURRAIT ÊTRE EXIGÉ POUR LE BRANCHEMENT AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC OU D'ÉGOUT.	
Signature du demandeur :	Date :